**26ème session de l’EPU**

**Examen de Togo - Intervention de la Turquie**

**31 Octobre 2016**

Monsieur le Président,

Nous souhaitons une cordiale bienvenue à la délégation de Togo et nous la remercions pour la qualité de son rapport national.

La Turquie salue les efforts déployés par le Gouvernement de Togo destinés à renforcer la situation des droits de l’Homme dans le pays. Dans ce cadre, nous apprécions notamment l’adoption récente de la loi organique relative à la Commission Nationale des Droits de l’Homme.

De surcroît, nous constatons avec satisfaction la coopération de Togo avec les organes de traité et les procédures spéciales, y compris la tenue des visites officielles des experts des droits de l’Homme.

Nous apprécions aussi le fait que le Togo est un Etat signataire de la plupart des Conventions internationales des droits de l’Homme, y compris la Convention Internationale sur les droits de tous les travailleurs migrants.

Finalement, la Turquie se félicite de la mise en œuvre de dix plans d’action par les autorités togolaises visant à promouvoir l’enregistrement systématique des naissances.

Dans cette perspective, la Turquie souhaite formuler les six recommendations suivantes :

* **Compléter le processus de création d’une organe de coordination pour la mise en œuvre de la Convention des droits de l’enfant.**
* **Multiplier les activités menées pour l’augmentation de la participation des femmes à la vie publique et à la prise de décision.**
* **Adopter une loi sur toutes les formes de violence et de discrimination à l’égard des femmes.**
* **Compléter le processus de ratification d’IRCMW.**
* Prendre toutes les mesures nécessaires pour que l’enregistrement des naissances soit obligatoire et gratuit pour tous les enfants.
* Mettre en **œuvre** des mesures **concrètes** pour faciliter l’enregistrement des naissances, comme le prolongement du délai d’enregistrement gratuit, tout en multipliant les activités de sensibilisation dans la mati**ère.**

Je vous remercie.